



Colloque du 10 avril 2025

La réparation du préjudice environnemental : obstacles et leviers d'action

Lieu: 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris et par visio-conférence: lien d'inscription

Ce colloque a pour objet d'étudier les régimes de réparation du préjudice environnemental en droit français, québécois et belge et d'en identifier les avantages et les limites. A cette occasion, nous pourrions faire état de nos procédures particulières en matière de responsabilité civile pour dommages écologiques.

La question de l'expertise judiciaire, de son financement et des méthodes d'évaluation des dommages environnementaux pourra être abordées afin de dresser un état comparatif des mesures de réparation du préjudice écologique et de remise en état du milieu naturel dans nos pays respectifs.

9h – Allocutions d'ouverture

- **Jonathan Pierre-Étienne**, Président de l'ABC-Section Québec
- Laurence Roques, responsable du groupe de travail environnement du CNB

9h15 — L'appréhension du préjudice écologique et de sa réparation : regards croisés France, Québec, Belgique

<u>Modération</u>: Annie Villeneuve, cheffe des affaires juridiques – Environnement et Autochtone chez Hydro-Québec

- **Mira Gauvin**, avocate au barreau de Montréal
- **Marie-Pierre Camproux**, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Strasbourg
- **Tangui Vandenput,** avocat au barreau de Bruxelles, professeur en droit de l'environnement (*à distance*)

10h10 – La justice négociée : obstacle ou levier d'action pour la réparation du préjudice écologique?

Modération: Laurence Joly, membre du Conseil national des barreaux

- Procureur français (à déterminer)
- **Amélia Fong**, conseillère juridique chez Alcoa
- **Sébastien Mabile**, avocat au barreau de Paris (*sous réserve*)
- **Pierre Henry**, avocat belge, professeur de droit de l'urbanisme et de l'environnement, médiateur agréé auprès de la Commission fédérale de la médiation (*à distance*)

11h10 – Le préjudice écologique : quels outils pour une remise en état effective et son calcul ?

<u>Modération</u>: Laurence Roques, responsable du groupe de travail « droit de l'environnement » du Conseil national des barreaux

- Andréa Rigal-Casta, avocat au barreau de Paris
- **Jean-Luc Pujol**, conseiller environnement à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique (OCLAESP)





- Magistrat au sein d'un PRE
- **Annie Villeneuve**, cheffe des affaires juridiques Environnement et Autochtone chez Hydro-Québec

12h30 - Propos conclusifs

- **Julie Couturier**, Présidente du Conseil national des barreaux.